

De l'éducation civique à la citoyenneté active

A l'heure où vous lirez ces lignes, les élections départementales et régionales seront déjà bien derrière nous, mais en cette fin juin, je ne peux m'empêcher de vous soumettre ma réflexion après un taux d'abstention record et même abyssal chez les jeunes !

Les causes en sont nombreuses et nous pensons peut-être n'avoir guère de prise sur la plupart d'entre elles, mais en tant qu'éducatrices et éducateurs, engagés pour une éducation active à la coopération et à la citoyenneté, je n'imagine pas que nous puissions rester spectateurs passifs de ce véritable désastre démocratique !

En mai 2009, le Conseil Européen a adopté un « cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation » appelé « Education et formation 2020 », afin de « favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active ».

Ce texte reprenait la recommandation du Parlement européen et du Conseil de 2006, avec des compétences-clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, chaque citoyen devant acquérir des « compétences sociales et civiques comprenant des connaissances, des aptitudes et des attitudes essentielles ».

La recommandation s'inspirait de la réflexion menée par le Conseil européen des Ministres de l'Education de 2001, qui avait alors ouvert la voie vers une « citoyenneté active » bien au-delà de la simple « éducation civique », avec une référence à des « finalités globales que la société assigne à l'éducation et à la formation ». Ce Conseil affirmait que « le développement de la société suppose notamment que l'on stimule la démocratie, que l'on réduise les disparités et les injustices entre les personnes et les groupes et que l'on favorise la diversité culturelle ». En 2004, ce même Conseil définissait des objectifs pour nos systèmes éducatifs par « l'apprentissage de valeurs sociales et civiques essentielles telles que la citoyenneté, la tolérance et le respect ».

Qu'en est-il, vingt ans après, dans notre système éducatif français ?

Comment avons-nous réussi ou non, chacun(e) et collectivement, à mettre en œuvre des fonctionnements, des projets, des attitudes, des apprentissages... qui permettent à nos élèves d'acquérir les compétences-clés visées à travers l'exercice d'une citoyenneté active adaptée ?

Pour nous aider dans cette introspection, je propose quelques pistes toujours issues des objectifs européens, qui mettent en perspective éducation et expression démocratique de sa citoyenneté...

S'engager concrètement avec d'autres dans le domaine public

Avoir une réflexion critique et créative

Participer de façon constructive à des activités locales et de proximité

Participer à des prises de décision à tous les échelons : local, national et européen

Avoir une attitude positive respectueuse des « Droits de l'Homme »

Avoir le sens des responsabilités

Comprendre et respecter les principes démocratiques, les valeurs communes, la diversité, la vie privée des autres

Lutter contre toutes les formes d'exclusion, y compris le racisme, la xénophobie, les inégalités garçons/filles ou hommes/femmes...

Participer à la cohésion sociale, au dialogue interculturel...

La notion de citoyenneté défendue au niveau européen ne se borne pas à l'acquisition de connaissances et de contenus et s'inscrit bien dans un parcours éducatif actif et participatif, dans et en dehors du cadre de l'École, dans le temps comme dans l'espace.

Engagé(e)s à l'OCCE dans une démarche humaniste de développement et d'épanouissement personnel et collectif, respectueuse des valeurs républicaines, de l'économie sociale et solidaire et de l'environnement, c'est bien cette vision européenne d'une citoyenneté active que nous cherchons à faire vivre et à développer.

Ainsi, les élections de délégués-élèves en même temps que celles des délégués de parents au Conseil d'École, leurs réunions, les conseils coopératifs d'enfants en primaire, les CVC comme les CVL dans le secondaire, sont autant d'espaces de formation et d'exercice démocratique, avant ou en parallèle à un engagement associatif, à une participation à un Conseil Municipal Jeunes puis à un Conseil Municipal, à la participation aux scrutins républicains...

Des outils et des projets tels que nos « agendas coops », les « jeux coops », les discussions philosophiques type Lipman, l'action « éco-coop », les classes d'eau, « Théâ », les « écoles qui chantent », les « écoles qui folkent », les « bals en liance »... sont à resituer dans cette perspective d'éducation par et pour une CITOYENNETE ACTIVE.

ENSEMBLE, AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS, POURSUIVONS NOS EFFORTS DANS L'EDUCATION COOPERATIVE DE NOS ELEVES POUR UNE CITOYENNETE ACTIVE. FAISONS VIVRE AUSSI NOS VALEURS PAR NOTRE PROPRE ENGAGEMENT ASSOCIATIF (participation à l'AG OCCE, à nos groupes pédagogiques, candidatures à notre CA...). LE CHANTIER RESTE IMMENSE... LES ENJEUX TOUT AUTANT !

Hervé LOISON, Président de l'OCCE Aube



Nos actions, vos projets

Une nouvelle brochure des actions fédérales que nous relayons dans le département accompagne ce coop-infos : la semaine de l'ESS, EMI, éco-coop, les droits de l'enfant, étamine, école en poésie, bals en liance, Théâ, les agendas coop, a&e . Renseignez-vous, nous vous mettrons en lien.

Toutes les informations sur www2.occe.coop rubrique « nos actions »

Discussions philosophiques, méthodologie LIPMAN

Vous souhaitez acquérir et faire acquérir à vos élèves :

- une méthodologie de la recherche coopérative collective mobilisant les acquis de l'épistémologie ;
- les moyens et les outils pour exprimer ses idées et écouter celles des autres, sans hostilité.

Contactez Annick CARREAU pour planifier les interventions en classe.

Les écoles qui chantent

Un projet pour développer la pratique du chant choral, la créativité des élèves : oser ensemble, trouver sa place, faire place à l'autre, hors compétition, chanter ensemble, apprendre avec les autres, dans la classe, entre les classes. Un padlet pour accueillir les élèves en chantant, pour organiser des rencontres...

Lien padlet: <https://padlet.com/urcaocce/3sbj6qpouli>

« Les écoles qui folkent »

Reprise du livret 19-20 à la rentrée !

Écoutons, dansons, coopérons autour des danses traditionnelles, avec le livret « **Les écoles qui folkent** », élaboré par les animateurs, les musiciens de « folles cadences » et les bénévoles de l'OCCE.

Les vidéos des danses sur notre site et les animations dans vos écoles accompagnent le livret.

Les **bals** organisés pour partager et créer en dansant sont animés par l'orchestre

Folles Cadences.

Jeux coopératifs

Faites découvrir à vos élèves de maternelle ou d'élémentaire le plaisir de jouer sans compétition, sans gagnant ni perdant, grâce à nos JEUX COOPERATIFS en prêt (liste complète sur notre site).

Et participez à **des rencontres jeux coop** organisées par les animatrices de l'OCCE.

Des formations seront organisées à l'atelier Canopé : surveillez les infos.

ÉCO-COOP

« La biodiversité en danger ou les espèces menacées »

Nous souhaitons attirer votre attention sur une action nationale peu développée dans notre département, et pourtant indispensable au regard des préoccupations actuelles pour le devenir de notre planète.

En effet, vos projets d'école intègrent, pour la plupart sinon tous, un axe destiné à l'écocitoyenneté.

L'une de vos missions, essentielle, est **d'éveiller les consciences éco-responsables des jeunes générations.**

L'OCCE propose « **ÉCO-COOP** » pour accompagner et soutenir les projets concernant cette problématique. Pour être encore davantage en adéquation avec vos besoins et s'adapter au contexte en perpétuelle évolution, l'OCCE nationale achève le toilettage de cette action.

A la rentrée, guettez votre messagerie pour y trouver la présentation de la toute nouvelle édition.

Et dès maintenant, anticipez avec votre équipe pédagogique pour initier un projet coopératif soucieux et respectueux de l'environnement, sur l'année scolaire 2021-2022, avec Eco-coop.

Classes d'eau

En partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie

Une subvention de 700 € peut vous être accordée. Dossier à télécharger :

www.eau-seine-normandie.fr

L'OCCE étant **relais conventionné**, adressez obligatoirement votre formulaire à notre bureau (6 avenue des Lombards 10 000 TROYES) **avant le 1er décembre 2021**



FIN DU DEMI-POSTE DEPARTEMENTAL OCCE

Nous savions que les animatrices et animateurs bénéficiant d'une décharge octroyée par des DASEN étaient une « espèce en voie d'extinction » après la suppression quasi générale des M.A.D. il y a quelques années, remplacés par des détachés. Pour autant, nous ne pensions pas, alors que nous venions de lancer l'information quant à la vacance du demi-poste à la prochaine rentrée, que la DSDEN de l'Aube, qui avait jusqu'ici toujours maintenu la demi-décharge départementale en plus du poste de détachée octroyé par notre fédération, malgré les aléas de préparations de rentrée souvent difficiles, déciderait finalement de la supprimer. Les injonctions ministérielles, avec le dédoublement de classes maternelles, l'ouverture de deux quart-temps USEP en vue des J.O. comme un manque cruel d'enseignants à mettre dans les classes et un alignement sur les autres départements de l'Académie auront donc eu raison de notre demi-poste aubois !

Nous connaissons les difficultés de tous ordres et notamment de remplacement que vous rencontrez.

Nous apprendrons donc nous aussi à faire sans, faire avec moins, faire toujours, faire mieux, faire plus, faire autrement... Réorganisation, priorisation, implication accrue des élus et appel à la participation des enseignants à travers des commissions pédagogiques seront donc au menu de notre rentrée OCCE...

Vous pourrez toujours compter sur nous mais nous comptons aussi sur vous.

Bonne rentrée.

Hervé LOISON, Président OCCE Aube

DES GROUPES PEDAGOGIQUES pour soutenir l'action de l'OCCE Aube

Nous les avons envisagés et annoncés depuis quelque temps...

La suppression du demi-poste départemental OCCE nous oblige désormais à les mettre en place au plus vite !

Voici donc les trois **GROUPES PEDAGOGIQUES** que notre C.A. du 16 juin dernier a définis et que nous vous invitons à rejoindre pour aider au bon fonctionnement de l'association départementale.

GRUPE CLASSES D'EAU :

Responsables : Annick Carreau (animatrice OCCE 10) et Michèle Blaise (Vice-présidente)

Grâce à votre expérience, participer à l'animation d'une visioconférence « classes d'eau » en octobre ou y témoigner simplement, afin de bien informer les collègues intéressés.

Accompagner un(e) collègue dans le montage de son projet, en tant que « personne-ressource ».

Participer à l'élaboration d'un répertoire des ressources du département.

GRUPE REGIONAL « ECOLES QUI FOLKENT » Champagne-Ardenne :

Responsable régionale : Claire PENET (animatrice OCCE 51)

Responsable départementale : Annick Carreau (animatrice OCCE 10) et Laurence Bertrand (Trésorière)

Le groupe régional choisit quatre danses, parmi celles proposées : une par département. Une chorégraphie est définie et écrite, bien découpée, puis un enregistrement vidéo est réalisé.

Dans notre département, il s'agira donc de faire plusieurs propositions, de préparer, écrire et tester les chorégraphies et de participer à l'enregistrement vidéo.

Une ou deux réunions régionales sont à envisager pour celles et ceux qui le pourront.

GRUPE « CONSEILS D'ENFANTS » :

Responsables : Annick Carreau (animatrice détachée OCCE 10) et Michèle Blaise (Vice-présidente)

Partager votre expérience lors d'une visioconférence sur ce thème.

Accompagner un(e) collègue dans la mise en place d'un conseil d'enfants en tant que personne-ressource.

Partager votre expérience lors d'un Conseil des Maîtres d'une autre école ou lors d'une animation optionnelle animée par Annick Carreau.

NB : Il n'est pas nécessaire de participer à l'ensemble de ces actions. Vous pouvez choisir...



Espace mandataires

Septembre, le temps des adhésions !

Comme vous le savez depuis plusieurs années, l'adhésion se fait sur RETKOOP.

Il vous suffit de vous connecter à votre compte RETKOOP, onglet adhésion 2021/22 et vous renseignez les classes, les noms des enseignants et le nombre d'élèves.

Vous avez maintenant l'habitude de cette procédure et depuis l'an dernier, vous pouvez même vous inscrire à certaines actions en même temps !

nom de la classe et-ou niveau de la classe (*)	nom(s) et prénom(s) de(s) enseignant(e)(s)	nombre d'enseignants	nombre d'élèves	nombre d'autres adultes	total	Modification	Suppression		
1 CM1	Anne JARDIN	1	23	0	24			1	Actions péda. Cahier de compta. classe
2 CM2	José COLE	1	21	0	22			2	Actions péda. Cahier de compta. classe
}						Valider et calculer		3	
* : saisie obligatoire		Total :	2	44	0				

Inscription aux actions

Tableau récapitulant votre adhésion et le total à payer.

Tout se calcule automatiquement, vous n'avez qu'à inscrire le montant des biens assurés si celui-ci dépasse 2000€ et choisir votre formule d'abonnement A&E

Adhésion :		
des élèves (48 x 2,10 €) :		100,80 €
des enseignants (2 x 2,10 €) :		4,20 €
d'autres adultes (0 x 2,10 €) :		0,00 €
Assurance :		
des coopérateurs (50 x 0,25 €) :		12,50 €
des biens, propriété de la Coopérative scolaire : valeur déclarée : 0,00 € ====> 0,00 € est inférieur à 2 000,00 €.		0,00 €
Abonnement à A & E :		
formule accès au site sans revue papier : 5,50 €		5,50 €
<i>Participation supplémentaire :</i>		0,00 €
Total :		123,00 €

Adhésion des élèves

Adhésion des enseignants

Assurance des adhérents

Assurance des biens (à noter si le montant dépasse 2000€)

Abonnement revue A&E choisir la formule accès au site ou accès au site + papier*

Total de votre adhésion

***Pour rappel, il a été voté en AG que l'abonnement A&E est obligatoire, vous ne devez pas déduire ce montant de votre adhésion !**

La signature manuscrite sur le papier suivant est **obligatoire** :

Engagement du mandataire

le dater, le signer et l'envoyer à l'OCCE 10.

Cliquez pour imprimer l'engagement du mandataire, **la 1^{ère} feuille est à remplir par le/la mandataire et il est très important de remplir complètement la 2^{ème} page avec toutes les coordonnées de chaque enseignant !**

Vous n'avez plus qu'à nous envoyer l'engagement du mandataire accompagné du chèque de règlement !

À vos agendas !

30 septembre 2021

Date limite de retour des documents (compte-rendu financier, adhésion, inscription, bon de commande)

octobre 2021

Mini-stage comptabilité
(date à confirmer)

20 novembre 2021

32^{ème} anniversaire de la C.I.D.E
Convention Internationale des Droits de l'Enfant

1er décembre 2021

Date limite retour des demandes de classe d'eau

Déclaration des effectifs :

- La totalité des élèves inscrits
- Les enseignants

A noter que si des élèves arrivent en cours d'année, vous n'avez pas à déclarer les changements, aucune mise à jour n'est nécessaire, ils seront assurés.

Le contrat OCCE MAE/MAIF dispense-t-il les familles de souscrire une assurance individuelle ?

Non, car ce contrat ne couvre pas le temps scolaire obligatoire, la cantine, la garderie, le trajet domicile-école et les activités extra-scolaires.

Le contrat MAE/MAIF est collectif, il ne couvre pas les accidents qui surviennent pendant la récréation notamment quand un enfant se blesse seul.

RAPPEL : Les bénéficiaires des Restos du Cœur bénéficient de l'assurance scolaire MAE gratuite.



Délais de déclaration de vol ou d'accident :

- 5 jours en cas d'accident
- 48h en cas de vol



Déclaration de sinistre à renvoyer à votre AD dans les plus brefs délais afin que nous puissions transmettre à la MAE/MAIF dans les délais impartis ci-dessus.

Matériel et biens personnels amenés par les enseignants :

Les biens personnels des enseignants ne sont pas garantis par le contrat sauf s'ils sont utilisés lors d'une fête ou d'une sortie couverte par le contrat et qu'ils sont nécessaires à l'organisation de la manifestation.

Matériel mis à disposition par la Mairie, la DSDEN, les circonscriptions...

- Est assuré seulement lors d'une sortie scolaire ou d'une activité de la coopérative.
- Vous devez faire une déclaration spécifique à L'AD contenant le nom du matériel, l'identité du prêteur, les dates du prêt et la valeur du matériel.

Toutes les factures d'achat de la coopérative scolaire doivent être obligatoirement établies au nom de la **coopérative scolaire OCCE de l'école de.....**

Vous devez également tenir un registre d'inventaire qui regroupe les biens (supérieur à 50€) acquis par la coopérative scolaire au fil des années. Document indispensable pour justifier de ces biens en cas de sinistre auprès de la compagnie d'assurance.



Le conseil de délégués, ne pas confondre avec le conseil coop ou conseil d'enfants

C'est quoi ?

Une instance qui rassemble les délégué-e-s de chaque classe.

Cette assemblée permet l'exercice d'une démocratie représentative à l'image du fonctionnement de la République française (conseils municipal, départemental, régional, assemblée nationale avec ses députés).

A ne pas confondre avec le Conseil d'enfants propre à chaque classe, sans élu-e, qui agit selon la démocratie participative.

Ça sert à quoi ?

L'élection des délégué-e-s de classe est déjà une initiation citoyenne avec l'apprentissage de l'argumentation et celui de la construction de ses propres opinions.

Les délégué-e-s de classe sont les interlocuteurs entre leurs pairs et l'enseignant. Leur mission prend véritablement sens avec le Conseil des délégués qui se réunit périodiquement et débat sur les propositions, les doléances exposées par chaque binôme élu. Ainsi la vie de l'école devient l'affaire de toutes et tous et se construit collectivement.

Le groupe définit les termes de son intervention lors du prochain Conseil d'école. Deux délégué-e-s de CM2 siègeront et seront porte-parole. Un adulte de l'équipe pédagogique (directeur directrice déchargé-e ou autre ...) se charge du bon déroulement du Conseil de délégués et fixe les échéances des réunions.

Quels écueils à éviter ?

Les représentants de classe peuvent rencontrer des difficultés à rapporter fidèlement l'expression collective et exprimer leurs idées personnelles. Un support écrit peut les aider.

Les enseignant-e-s ne doivent utiliser les délégué-e-s de classe pour porter leurs propres revendications. Ils guident les élèves dans leur réflexion sans les influencer pendant les réunions préparatoires internes à la classe.

Lors de la préparation des sujets à soumettre, l'adulte présent s'applique à ne pas censurer les demandes dont il connaît déjà la réponse négative et engage les élèves dans la justification. Il filtre uniquement des questions inappropriées et l'explique clairement.

Les délégué-e-s de classe souvent intimidés, ont du mal à prendre la parole au milieu de tous les membres du Conseil d'école qui, parfois, leur apportent peu de considération. C'est l'adulte référent qui veille à légitimer leur rôle.

A l'issue du Conseil d'école, la transmission des informations, des réponses n'est pas aléatoire, mais indispensable et dans un délai court. Différentes organisations existent ; soit le binôme passe dans chaque classe, ce qui est très chronophage ; ou il rédige un compte-rendu qu'il remet à chaque délégué-e de classe, avec l'inconvénient et le risque d'une incompréhension voire d'un malentendu, alors l'aide de l'enseignant suffit à dissiper les confusions.

Enfin les temps de réunion des délégué-e-s entraînent des absences aux cours. Les camarades de classe et leur maître ou maîtresse s'organisent pour faciliter le rattrapage des cours afin de ne pas pénaliser leurs représentant-e-s.

En conclusion, Le Conseil des délégués constitue un outil précieux pour développer l'engagement citoyen à leur mesure.

A propos du conseil d'enfants

Témoignage d'une enseignante:

Le conseil coopératif, en ce qu'il permet aux élèves de prendre part aux décisions qui les concernent, et qui concernent la classe, correspond mieux à ce que je suis, dans ma relation avec les élèves, dans ma pédagogie, dans mes valeurs.

Je me sens plus à l'aise de mener une classe dans ce cadre, plutôt que de la façon que j'avais de fonctionner auparavant.

Je me sens plus en phase avec moi-même et avec de meilleures relations avec les élèves. Je me sens plus à ma place.

Et si le conseil de coop permettait de faire vivre la coopération, favorisait l'engagement des élèves pour les rendre capables de prendre des responsabilités...

Et si le conseil de coop était l'instance pour organiser, argumenter, réaliser, communiquer, débattre, prendre des décisions communes au service d'un projet...tentez l'aventure !

Créons votre conseil de coop ensemble !

Nous vous accompagnons à la mise en place et au suivi selon les besoins, nous organisons des échanges entre enseignants et mettons à votre disposition des documents d'aide.



Les petits Bals en liance

L'action nationale « *Bals en liance* », créée par l'OCCE, existe depuis 2014 et bénéficie d'accompagnements et de soutiens institutionnels, notamment sous la forme de PAG (Projet Artistique Globalisé).

[...] *Bals en liance* s'offre comme une action coopérative d'éducation artistique qui invite les classes à des apprentissages sensibles et d'incorporation des fondamentaux de la danse, d'esthétique contemporaine."

Ces parcours posent des préalables au *Bal* : dans chacune des classes, les enfants éprouvent et expérimentent de "petits protocoles"(poids/énergie, espace, rythme, relation à l'autre), dénués de toute acquisition strictement technique.

L'enjeu est d'éprouver les matières de danse, les sensations, les chemins du mouvement, la poésie de la danse...et de danser avec les autres !"

Katell Tison-Deimat, coordonnatrice nationale Arts-Culture OCCE, extrait d'Animation & Education n°265-266



Témoignages à la suite des petits « bals en liance » à Lesmont et à Sainte-Savine

Qui es-tu ?

Je suis élève en CP à l'école Payeur de Sainte-Savine, je suis élève en CM1 à l'école de Lesmont, je suis élève en CM2 à l'école de Lesmont.

Que peux-tu dire de « bals en liance » ?

Le projet m'a plu car on a découvert des danses différentes et on pouvait faire ce qu'on voulait avec ces danses, on était libres d'inventer.

Ce que j'ai préféré, c'est la danse des contacts, surtout avec les yeux.

J'ai aimé toutes les danses car c'était vraiment différent. On a pu se réaliser et partager.

J'ai aimé la danse des statues parce qu'on est libre, et on est tous réunis pour faire quelque chose de joli et le partager avec les copains.

Moi, la danse des fils, j'adore parce qu'on fait ce qu'on veut, sans chorégraphie.

J'ai aimé, en particuliers, la danse libre car on a pu s'exprimer.

Je me souviendrai toujours de ce projet.

Dès fois, on n'était pas très coopératifs et Lydie nous expliquait avec beaucoup de patience. Du coup, après on avait confiance et on était libre pour danser.

Qui es-tu ?

Je suis enseignante à l'école de Lesmont.

Que peux-tu dire de bals en liance ?

On découvre les élèves sous un autre jour, et un jour bien agréable. Lydie a su puiser au fond d'eux pour leur faire ressortir des choses qui pour nous ne sont pas forcément évidentes. Je remercie beaucoup Lydie qui a mis ses compétences d'artiste au coeur du projet.

Qui es-tu ?

Je suis Lydie Piéplu, danseuse chorégraphe à Troyes.

Que peux-tu dire de bals en liance ?

Les élèves font beaucoup de recherches, inventent et se donnent.

En traversant les danses, ils peuvent s'exprimer créer et partager dans les ateliers en classe et le jour du bal. A partir d'un cadre précis et structuré, ils peuvent s'exprimer librement sans être jugés ni jaugés.

Vivre et faire vivre la coopération par le corps, dans un univers artistique est bals en liance.

Cette année, les petits bals en dehors ont été précieux et resteront ancrés.

« Je pense que quand on sera grands, on n'oubliera pas ces moments et ce projet. » (élève de CM2 de l'école de Lesmont)



Notre AGENDA COOP

UNE PUBLICATION DE L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE

Chaque jour, les élèves découvrent une question et une activité pour apprendre à se connaître et s'estimer, s'ouvrir aux autres et mieux les respecter, élaborer ensemble des projets, règles de vie et dispositifs afin d'améliorer le climat de la classe. Les **AGENDAS COOP** répondent aux objectifs de l'éducation à la citoyenneté et engagent l'enfant à être mieux acteur de ses apprentissages.

Prenez rendez-vous avec une animatrice pour le mettre en place en début d'année.

UNE ASTUCE CLÉ EN MAIN

C'est une opération solidaire car elle finance vos projets coopératifs et c'est une façon de participer aux activités départementales de l'OCCE.

Nous les vendons 1 € et vous les revendez 2€. Nous reprenons les invendus.

Il s'agit de tickets de tombola avec un jeu de grattage et un tirage au sort effectué en juin.

Un ticket sur 10 est gagnant ! C'est l'OCCE qui se charge d'acheter les lots.

Tous les ans nous réfléchissons à trouver des lots qui plaisent au plus grand nombre (caméra type GoPro, enceinte Bluetooth, hoverboard, livres...)

Les enfants adorent...



*Les audits comptables comme les échanges que nous avons avec des mandataires lors de formations montrent des difficultés récurrentes à obtenir des libellés corrects de la part des fournisseurs et prestataires (séjours, transports, visites...) sur les bons de commande comme sur les factures, malgré les demandes. Cela peut avoir des conséquences fâcheuses dans diverses circonstances (annulation de séjour, défaillance du prestataire, déclaration de sinistre, impayé, maladie de mandataire, etc.). **Vous trouverez ci-dessous un document que nous vous encourageons à photocopier et à joindre à toute commande.***

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les écoles publiques maternelles, élémentaires ou primaires n'ont pas d'existence légale en tant qu'entité juridique autonome.

Pour leurs commandes, elles peuvent utiliser :

- Des **CREDITS PUBLICS** alloués par la Municipalité. Il appartient alors à la Directrice ou au Directeur d'obtenir un **engagement de dépense** et un **BON DE COMMANDE** signés par l'ordonnateur des dépenses, la/le **MAIRE** ou son adjoint(e), **libellés au nom de la MAIRIE**. Le règlement sera effectué par le Percepteur à condition que la **FACTURE** soit elle aussi **libellée au nom de la MAIRIE**.
- Des **RESSOURCES ASSOCIATIVES** s'il existe une association agréée ou une **COOPERATIVE SCOLAIRE OCCE** au sein de l'école.

Pour cette dernière, c'est la/le **MANDATAIRE** de la coopérative scolaire désigné(e) par l'OCCE Aube qui peut passer la commande, à l'exclusion de tout contrat d'engagement de personnel (artiste, intervenant, etc...) ou de tout contrat de location (photocopieur, maintenance, etc...) qui relèvent du Président de l'OCCE Aube.

Le BON DE COMMANDE comme la FACTURE doivent IMPERATIVEMENT être LIBELLES à « COOPERATIVE SCOLAIRE OCCE – Ecole », pour que le règlement puisse être effectué par la/le Mandataire.

**LES BONS DE COMMANDE ET LES FACTURES MAL LIBELLES
SERONT SYSTEMATIQUEMENT REFUSES.**